

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 12 OCTOBRE 2010 à 19 HEURES 30

Présents : Mesdames: VALLIN et GUILLOT

Messieurs: VERGUET, FROGER, ROYER, MARTIN, PERONNIER, PERROT-MINOT, BARBE, PIONCHON

Absente excusée : Madame BOURBON

Secrétaire de séance : Madame VALLIN Danièle

Ordre du jour :

- Aménagement sécuritaire route de Domessin / autorisation signature des marchés,
- Avenant maîtrise d'œuvre / Etude enfouissement des réseaux route de Domessin,
- Travaux eaux pluviales sur les secteurs de la Belle Etoile et des Chaudannes,
- Avenant contrat Sté JBSI / réalisation des plans de ville / signalétique voirie,
- Reforme suppression de la taxe professionnelle / Compensation : incidence du reversement à la Commune de la part départementale de la taxe habitation,
- Salle polyvalente :
- Projet d'installation de rideaux occultant dans la grande salle,
- Travaux sur les installations électriques,
- Subventions aux associations du Collège « La Forêt »,
- Décision modificative au budget principal,
- Questions diverses.

Aménagement sécuritaire route de Domessin / Autorisation de signature des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux ERDF et TELECOM.

Monsieur le Maire rappelle l'avis d'appel à concurrence paru au Dauphiné le 10 septembre 2010 et le délai de réception des offres qui était fixé au 29 septembre 2010.

Il signale l'ouverture des plis du 30 septembre 2010, en présence des adjoints et du Cabinet ISAGEO, Maître d'œuvre et rend compte du résultat validé le 7 octobre dernier.

Lot 1 – Aménagement plate forme – cheminement piéton (estimatif HT ISAGEO 60.000 € HT)

	Observations Délais...	Proposition tarifaire HT
FAVIER TP	30J	44.070
DUMAS TP	20J	77.792
FOURNIER TP	30J	43.052
GAVEND TP	30J	64.580
BAVUZ TP	30J	67.883
EIFFAGE TP	30J	62.580

Il précise le choix de l'offre retenue soit celle de l'entreprise FOURNIER TP.

Lot 2 – Enfouissement des réseaux – Eclairage public (estimatif HT ISAGEO 81.000 € HT)

POLAUD SAS	25J	76.584
CARRET VETTIER	20J	78.294

Il précise le choix de l'offre retenue soit celle de l'entreprise POLAUD Jean SAS.

Il signale le démarrage des travaux courant novembre 2010.

Dans le cadre de ces travaux, il rappelle également à l'assemblée la délibération du 11 juin 2009 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet ISAGEO (ex Cabinet PERONNIER) à Pont de Beauvoisin (Savoie) pour les travaux d'aménagements sécuritaires du secteur des Chaudannes.

Il précise que le contrat initial de maîtrise d'œuvre portait essentiellement sur les travaux de sécurisation des « Chaudannes » soit l'installation de ralentisseurs sur les RD916a route de St Genix et RD35 route de Domessin avec la création d'un cheminement piéton. A l'origine, seules les réservations étaient prévues par le Cabinet ISAGEO pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux ERDF et TELECOM. La prestation de maîtrise d'œuvre concernant l'enfouissement aurait du être conduite par ERDF.

Il propose de confier cette mission au Cabinet ISAGEO puisqu'elle est liée aux travaux de sécurisation et donne lecture de son offre s'élevant à 5.670, 00 Euro HT soit un taux de rémunération de 7% du coût prévisionnel des travaux chiffré à 81.000, 00 Euro HT.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre précités,
- confie également au Maire la délégation lui permettant durant le mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Travaux eaux pluviales sur les secteurs de la Belle Etoile et des Chaudannes

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un réseau communal se raccordant à celui réalisé récemment par le Département dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Belle Etoile. Il explique également le besoin de création d'un puits perdu à l'entrée du Lotissement des Chaudannes. Il rend compte des propositions tarifaires sollicitées par courrier et précise que l'entreprise GUICHERD TP a été retenue.

Entreprises	La Belle Etoile	Les Chaudannes
BAVUZ	11.342	9.807
GAVEND	9.610	9.895
GUICHERD	7.650	7.318

Ces travaux devraient être réalisés fin octobre début novembre 2010.

Travaux eaux pluviales sur le secteur de Tramonet

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement du projet d'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales sur le secteur de Tramonet et signale la publication de l'avis d'appel à concurrence au Dauphiné Libéré du 5 octobre dernier, le délai de réception des offres le 22 octobre prochain et l'ouverture de plis qui suivra pour un démarrage probable des travaux courant décembre 2010.

Il rappelle à l'assemblée la délibération du 26 février 2007 portant sur les prestations de maîtrise d'œuvre concernant divers projets de travaux d'aménagement de voirie et notamment en ce qui concerne l'assainissement en eaux pluviales du secteur de Tramonet.

Il donne lecture de la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet ISAGEO dont les honoraires pour la prestation de maîtrise d'œuvre ont été révisés suite à la réactualisation 2010 de l'estimatif des travaux porté à 100.000 Euros HT au lieu de 90.000 Euros chiffrés en 2007.

Il propose de valider la proposition du cabinet ISAGEO à Pont de Beauvoisin (Savoie) pour un montant de 8.000 Euros HT soit un taux de rémunération de 8% comme validé par délibération du 26 février 2007.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre précité.

Toujours dans le cadre de ces travaux, il rappelle également la décision du 18 février 2010 portant sur la demande de subvention au titre de la DGE, pour les travaux en eaux pluviales du secteur de Tramonet, qui n'a pas été retenue à la programmation 2010 et qui sera renouvelée pour l'année 2011. Il précise toutefois que l'autorisation de commencement de travaux préalable à la décision de subvention est acquise.

Avenant Sté JBSI / commande supplémentaire / Plans de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 11 juin 2009 portant sur l'autorisation de signature du marché avec l'entreprise J.B.S.I. à Rochetoirin (Isère) pour les travaux d'identification des voies et numérotation des maisons et réalisation des plans.

Il indique que la 3^{ème} tranche de la prestation portait sur la conception et la réalisation des plans et précise qu'un seul plan rigide était prévu pour la signalétique voirie.

Il propose la commande supplémentaire de 140 plans papier et de 3 plans rigide avec encadrement à implanter en limite de voirie en divers secteurs de la Commune.

Il donne le montant de la commande complémentaire soit 2.532, 43 €uros HT, soit :

- 140 tirages plans papier : 275.80 € HT
- 3 plans PVC avec encadrement : 2.256, 63 € HT

Délibération

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la commande supplémentaire de plans,
- Valide la dépense supplémentaire de 2.532, 43 €uros HT,

Reforme de la taxe professionnelle / Compensation : incidence du reversement à la Commune de la part départementale de la taxe habitation.

Monsieur le Maire explique le reversement, à compter de 2011, de la taxe d'habitation départementale aux Communes et Intercommunalités, dans le cadre d'une compensation partielle de la suppression de la taxe professionnelle.

Il expose les incidences de ce reversement :

Contrairement à la Commune et à la CCVG, le Département appliquait un abattement (facultatif) général à la base de 15% sur une valeur locative moyenne départementale de 2672 € par habitation principale.

Aussi, sans décision de la Commune instaurant un abattement à la base, avant le 1^{er} novembre, l'augmentation de la TH pour le contribuable serait d'environ 20 €uros voire même jusqu'à 30 €uros en tenant compte des abattements pour charges de famille.

Les abattements du Département (obligatoires) concernant les personnes à charge sont identiques à ceux de la Commune soit 10% pour la 1^{ère} et 2^{ème} et 20% (taux minimum obligatoire 15%) pour les autres personnes. Toutefois, une incidence supplémentaire est à prévoir pour le contribuable car ces abattements étaient calculés sur la valeur locative moyenne du Département qui est inférieure à celle de la Commune qui s'élève à 2.833 €.

En conséquence, l'incidence défavorable pour le contribuable dépend de la décision de la Commune mais pas seulement puisqu'une partie de la TH départementale est également reversée à la CCVG.

Après discussion, les Conseillers sont favorables à un abattement à la base de 10% qui annulerait intégralement l'incidence sur le contribuable. Par contre, la perte de produit pour la Commune s'élèverait à plus de 4.100 €uro.

Monsieur le Maire propose d'attendre la réunion de la CCVG avant d'entériner la décision communale.

NB. Suite à la réunion du Conseil Municipal, une nouvelle information est parvenue en Mairie. A la demande des élus locaux, le Gouvernement a pris le 14 octobre, la décision de proposer au Parlement un dispositif législatif permettant de corriger les incidences négatives sur les ménages et sur les finances locales. En conséquence, il n'est plus nécessaire que la collectivité aligne le niveau de ses abattements sur celui du Département pour éviter les hausses de cotisations.

Travaux à la salle polyvalente

Monsieur FROGER signale la visite du Service Départemental Incendie de la Savoie SDIS courant juillet et précise qu'il convient de réaliser quelques contrôles (VMC, Gaz) et travaux sur la salle polyvalente notamment en ce qui concerne l'électricité et l'installation de parois coupe-feu dans les locaux annexes (chaufferie, dépôts de matériel).

Projet d'installation de rideaux et stores occultant dans la grande salle (arbre de Noël)

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Serge et Nathalie à Charancieu, soit :

- Stores pour les deux triangles et le rectangle au dessus de la baie vitrée 4.860€
- Rideaux pour la porte de secours et la baie vitrée 1.006 €.

L'assemblée prononce un avis défavorable en raison du coût trop élevé. Un aménagement sommaire sera réalisé avec des tissus pour l'arbre de Noël.

Subventions aux associations du Collège « La Forêt »

Madame VALLIN donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention des associations du Collège de Saint-Genix-sur Guiers. Elle rappelle la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège qui, jusqu'en 2009, versait les subventions aux associations et percevait, en retour, une participation des Communes membres.

Elle précise que les montants demandés sont sensiblement les mêmes que les années précédentes. Le calcul de la participation reste au prorata du nombre d'élèves fréquentant le Collège.

Elle propose d'allouer les subventions suivantes :

- Agent Comptable du Collège, pour les diverses sorties pédagogiques : 114, 41 €uros
- Association Sportive du Collège, pour les divers déplacements sportifs : 111, 40 €uros
- Foyer Socio Educatif : 111, 40 €uros

Délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement des subventions aux associations du Collège.

Décision modificative au budget principal

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'une armoire forte ignifugée (coupe feu) pour entreposer les documents sensibles et veiller à leur conservation dans les meilleures conditions (registres divers, état civil...). La proposition la plus intéressante comprenant la dépose et fixation s'élève à 5.142 € TTC. Il convient de réaliser un virement de crédits sur l'opération d'équipement « acquisition de matériel » puisque ceux prévus sont insuffisants. Il propose également, dans le cadre de cette décision modificative au budget, d'alimenter l'opération « salle polyvalente » pour les travaux à venir et d'apporter quelques corrections sollicitées par la Trésorerie.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise la décision modificative au budget.

Modifications des statuts du Syndicat d'Electricité de la Savoie

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S) concernant une modification des statuts sur laquelle il convient de se prononcer. Il précise que l'Assemblée Générale du Comité Syndical a accepté à l'unanimité, le 14 septembre 2010, la modification des statuts du Syndicat portant sur le nom du Syndicat qui deviendrait « Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie » et sur l'adjonction d'une clause supplémentaire relative à la maîtrise d'ouvrage, tel que : « *Exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'esthétique » relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité. Cependant, dans le cadre de la réalisation de travaux coordonnés avec d'autres maîtres d'ouvrages, le Syndicat déléguera cette maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage sous la forme d'une Co-maîtrise d'ouvrage. En l'absence de travaux coordonnés, le Syndicat déléguera à ERDF pour réaliser ces travaux d'esthétique* ».

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts du S.D.E.S.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien du minibus communal

A compter des vacances de Toussaint, Isabelle BERTRAND aura en charge l'entretien et le stationnement du minibus. Elle percevra une rémunération complémentaire pour ce travail.

Conseil municipal Jeunes

Monsieur PERROT-MINNOT rend compte de l'élection du Conseil Jeunes du mercredi 6 octobre 2010 à 18h 30 et signale une très faible participation des jeunes remarquée également sur les CMJ des Communes avoisinantes.

Il donne la liste des candidats élus pour 2 ans : Mlles BARBE Kinaly, VERGUET Ségolène et Ophélie, PROST Marlène – MM. RAUX Octave, VERGUET Guillaume, PERROT-MINNOT Thomas.

Il propose de réserver une page du bulletin municipal aux jeunes élus.

NB. Suite à la réunion du Conseil Municipal deux nouvelles candidatures ont été retenues et concernent Mlles. Océane PIONCHON et Orlane MESLIN. Ce qui porte le nombre de conseillers jeunes à 9.

Commission communication

Une réunion de la commission est fixée au 4 novembre prochain à 19 heures pour l'élaboration de la note d'informations automne et préparation du bulletin municipal.

Assignation en justice

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une assignation reçue en Mairie et concernant les travaux de clôture du tènement communal sis derrière l'église. L'assignataire prétend à une servitude de passage inexistante dans les divers actes notariés recensés mais qui lui serait dû par « destination du père de famille ». Sachant que les travaux projetés n'enclavaient en rien la propriété de l'assignataire, la Commune a réalisé la clôture courant juillet pour des raisons de sécurité et d'accès sans encombre au local communal et ce, après avoir obtenu l'autorisation d'urbanisme nécessaire et procédé à l'affichage réglementaire sur le terrain.

Dans le cadre de cette affaire, un avocat a été désigné pour défendre les intérêts de la Commune.

Rentrée scolaire

Madame VALLIN précise le maintien de la 3^{ème} classe à l'école primaire du fait des 80 élèves présents sur le regroupement scolaire à la rentrée. Elle explique la répartition exceptionnelle de cette année avec les enfants de la grande section maternelle scolarisés le matin avec les CP de la classe de Mme. JACQUET.

Au total 26 maternels et 54 primaires.

La croix du chef-lieu a été réinstallée

Commission urbanisme

Une réunion est fixée au jeudi 28 octobre à 9 heures avec le bureau d'étude.

Four à pain

Bilan financier : 6.920 TTC hors charpente facture non réceptionnée

Retour TVA 2012 = 1.025 €

L'esthétique du four est très appréciée et s'intègre parfaitement au paysage.

Voirie - Marquage au sol et signalétique arrêt de bus

Monsieur le Maire signale les travaux de marquage (lignes blanches, dents de requin...) sur divers secteurs ainsi que l'aménagement routier d'un arrêt de bus route de Verel. Il donne le montant de ces travaux : 1.457 € divers secteurs et 703 € arrêt bus

Il signale également la création imminente d'un nouvel arrêt par le Conseil Général, vers l'ancien accès autoroute (route de St Genix) et rappelle le projet d'aménagement d'une plate forme de tri sélectif en ce lieu.

Diverses informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée de nouvelles demandes des Communes pour intégrer le Syndicat des Eaux du Thiers. Il signale également le lancement de l'appel d'offres, par la Communauté de Communes Val Guiers, pour la construction de l'office du tourisme à St Genix-sur-Guiers.